

Image not found or type unknown



Litige en construction retrait de garantie apres les faits

Par **brebisson**, le **01/03/2011** à **14:13**

Bonjour,rrrnJe construis une maison et ai demandé a mon charpentier de poser sur mon toi un produit me permettant de finir le deuxiemme oeuvre, pouvant rester a decouvert pendant 1 an avant de poser mes lauzes.rnrnsuite a un probleme (reconu) de fabrication, le produit qu'il a posé n'est pas étanche. L'assurance du fabricant prend en compte le remplacement du produit et des dommages associé a ce probleme....rnrnPAR contre, mon charpentier refuse maintenant de garantir l'étanchéitée apre remplacement si les lauzes ne sont pas posées....rnrncela veut dire pour moi que, soit j'accepte d'avoir une solution d'étanchéitée non garantie, ou alors cela me force a poser les lauzes imediatement, ce que je ne peut pas faire pour raison financières....rnrnque puis-je faire?rnrncyrlle